

## Sommaire d'assurance dentaire

<b>Police #</b>	SSQ Policy #32S20
<b>Date d'entrée en vigueur</b>	1 octobre 2008
<b>Franchise</b>	10\$ - au Canada Médicaments par ordonnance - Tous les autres frais -25\$ personne seule et 50\$ Famille sauf Médicaments & Aide médicale Globale
<b>Coassurance</b>	100% au Canada pour hospitalisation, Médicaments & Aide médicale Globale et soins de la vue 80% tout autre frais
<b>Garantie maximale par année civile</b>	Sans limite
<b>Soumission en retard</b>	
<b>Admissibilité</b>	Vous et vos personnes à charge sont admissibles conformément aux dispositions prévues à la Convention collective Le membre peut renoncer à l'assurance-santé ou à l'assurance-médicaments, s'il est couvert par les assurances de son conjoint. Si l'assurance du conjoint se termine, le membre devra faire une nouvelle demande d'assurance dans un délai de 31 jours. Après 31 jours, vous devez fournir une preuve d'assurabilité pour vous et vos personnes à charge.
<b>Prestations du survivant</b>	2 ans

## Assurance-vie et garantie en cas de décès ou de mutilation par accident (DMA) de l'employé

Employés actifs	50,000\$ Réduit à 50% à l'âge de 65 Se termine à l'âge de 71
-----------------	--

## Assurance-santé

Description	Couverte	Code	Commentaires
Médicaments par ordonnance	OUI	1A	\$500 À vie Maximum
• Injections vitaminiques B6 & B12	OUI	1A	
• Viagra	NON	1V	
• Perte de poids	NON	1K	
• Médicaments cessation tabagisme	OUI	52	
• Injection sclérosante pour varices	OUI	1A	
• Médicaments injectables y compris vitamines, insulines & extraits d'allergie	OUI	1A	
• Médicaments & fournitures pour diabète	OUI	3K	
Décès par accident	OUI		Payé par assurance-dentaire: voir Sommaire de l'assurance-dentaire
Retour au bureau			
<b>SERVICE NON MÉDICAL</b>			
• Chiropraticien	OUI	5	\$750 par année civile, y compris rayon-x
• Physiothérapeute	OUI	5D	\$750 par année civile
• Podiatre	OUI	5C	\$750 par année civile, y compris rayon-x
• Chiropodiste	OUI	5C	\$750 par année civile
• Naturopathe	OUI	5H	\$750 par année civile
• Ostéopathe	OUI	5B	\$750 par année civile, y compris rayon-x
• Psychologue/Travailleur social	OUI	5E	\$750 par année civile
• Orthophoniste	OUI	5G	\$750 par année civile
• Massothérapeute	OUI	5I	\$750 par année civile
• Acupuncture	OUI	5M	\$750 par année civile
Ambulance	OUI	8	
Membres artificiels	OUI	3Q	
Yeux artificiels	OUI	6R	
Machine de surveillance de la glycémie	OUI	1E	Une fois tous les 4 ans
Prothèse mammaire	OUI	3C	Une fois tous les 12 mois
Fournitures de colostomie	OUI	IJ	
Secours de voyage d'urgence (Global Medical Assistance)	OUI	16D	
Pompes d'extrémité pour lymphoedème	OUI	3BB	\$1,500 à vie
Assurance annulations voyage	NON		

## Sommaire d'assurance dentaire

Description	Couverte	Code	Commentaires
Médicaments de fertilité	NON	1G	
Prothèses auditives	OUI	7	\$500 tous les 5 ans
Lit d'hôpital	OUI	22	
Chambre d'hôpital			
• Semi-privée	OUI	11	
• Privée	NON	10	
Convalescence	OUI	13	Après confinement de 3 jours pour soins actifs
Levage mécanique ou hydraulique	OUI	36A	\$2,000 par levage ou tous les 5 ans
Fournitures – Appareils –Médicaux , Prothèses auditives– Achat ou location avec ordonnance d'un médecin	OUI	3G	
Bras myoélectriques	OUI	3AA	\$10,000 par prosthèse
Appareils orthopédiques (corsets, attelles, orthèse pour la colonne, béquilles, plâtres ou traitements de grandes brûlures)	OUI	3	
Souliers orthopédiques & Orthoptiques – Sur mesure	OUI	4A	\$300 tous les 12 mois (combiné)
Rampe d'accès fauteuil roulant	OUI	23B	\$2,000 à vie
Infirmière privée	OUI	2	10,000 pour un maximum de 12 mois selon l'état
Respirateur – Appareil de respiration ou d'oxygène	OUI	1H	
Soutien-gorge postopératoire	OUI	3E	2 tous les 12 mois
Boyau chirurgical (plus de 20mm/Hg) (Boyau de compression)	OUI	3B	4 paires par année civile
Machine TENS	OUI	3D	\$700 à vie
Vaccinations/Immunisations	NON	1D	
<b>SOINS DE LA VUE</b>			
• Examens des yeux	OUI	6E	1 tous les 24 mois
• Verres & Montures (verres et lentilles cornéennes)	OUI	6	\$200 tous les 24 mois
Fauteuil roulant/Marchette	OUI	23	
Perruque (après chimio)	OUI	3N	\$200 à vie
Radiographies &Essais de laboratoire	OUI	51	

## Personnes à charge

Les personnes à charge admissibles en vertu des présentes comprennent :

- (a) Conjoint légal ou de fait.
- (b) Les enfants non mariés de moins de 21 ans ou de moins de 25 ans aux études à temps plein.

Note: Au Québec, les étudiants à temps plein ont droit aux médicaments par ordonnance jusqu'à l'âge de 26 ans.

Les enfants de moins de 21 ans qui travaillent plus de 30 heures par semaine ne sont pas couverts à moins qu'ils ne soient aux études à temps plein.

Les enfants qui ne peuvent pas subvenir à leurs propres besoins pour des raisons de troubles mentales ou physiques sont protégés sans limite d'âge, si la trouble s'est manifestée avant l'âge de 21 ans ou de 25 ans s'ils sont aux études à temps plein, et que la trouble continue depuis ce temps.